

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01919

Numéro SIREN : 814 639 605

Nom ou dénomination : AMOPC

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005061

Désignation de l'entreprise		AMOPC		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		37 AV FRANCOIS MITTERAND		38500 VOIRON			
Numéro SIRET *		8 1 4 6 3 9 6 0 5 0 0 0 4 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2			
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2			
		Net 3		Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	4 995	030	2 785	2 210	
	Immobilisations financières * (1)	040	690	042		690	
Total I (5)		044	5 685	048	2 785	2 900	3 704
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 500	052		2 500	2 300
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	068	2 430	070		2 430	1 010
	Autres * (3)	072	1 143	074		1 143	4 715
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	11 363	086		11 363	3 692
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II		096	17 436	098		17 436	11 716
Total général (I+II)		110	23 121	112	2 785	20 336	15 420
		PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 500	1 500
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		5	5
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132		89	89
	Report à nouveau			134		(22 540)	(11 503)
	Résultat de l'exercice			136		10 264	(11 036)
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I				142		(10 682)
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		20 768	22 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		236	3 019
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172		10 013	11 347
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III				176		31 018
Total général (I + II + III)				180		20 336	15 420
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		5 000
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire n°1416 302 Sept. 2013 A bis du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise AMOPEC		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13	1	2	2
				1	2	0	2
				1	2	0	2
				1	2	0	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	biens	215	214			
		services *	217	218	68 570		44 120
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	200		800
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			3 000
	Autres produits			230	1 188		1 501
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	69 958		49 421
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises) *				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	30 289		33 305
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 401)	243	244	(94)		895
Rémunérations du personnel *				250	18 331		17 558
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	9 408		6 612
Dotations aux amortissements *				254	804		804
Dotations aux provisions				256			
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	58 737		59 173	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	11 221		(9 752)
Produits financiers (III)				280			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges financières (V)				294	957		1 285
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300				
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	10 264		(11 036)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	10 264	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	(279)		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	2 979		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Déductions						342
Entreprise nouvelles (44 sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	12 964	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables : *17.....85,8 dont imputés sur le résultat :						360	12 964
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	0	372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatem

Désignation de l'entreprise : AMOPC

Néant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460	4 019	462		464		466	4 019		4 019	
	Autres immobilisations corporelles	470	976	472		474		476	976		976	
Immobilisations financières		480	690	482		484		486	690		690	
TOTAL		490	5 685	492		494		496	5 685		5 685	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550	1 005	552		804	554		556	1 809		1 809
	Autres immobilisations corporelles	560	976	562		564		566	976		976	
TOTAL		570	1 981	572		804	574	576	2 785		2 785	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AMOPC

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

				Déficits imputés	983	12 964	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	17 858	Déficits reportables	984	4 894
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	4 894

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	13 714
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 425
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : AMOPC				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376	1	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	68 570	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	68 570	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111	200	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	1 188	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	1 388	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	4 549	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	16 056	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	20 605	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	49 353
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	49 353	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	68 570	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026				
Période de référence		024			160	
Date de cessation					186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.						
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs						

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 1 4 6 3 9 6 0 5 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMOPC

ADRESSE (voie) 37 AV FRANCOIS MITTERAND

CODE POSTAL 38500 VILLE VOIRON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RAIGUE Prénom(s) CHRISTIAN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 11 Voie CHEMIN DU COUVENT

Code postal 38100 Commune GRENOBLE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AMOPC

37 AV FRANCOIS MITTERAND

38500 VOIRON

Certifié conforme


ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

BEDEL

48 RUE BIZANET

38000 GRENOBLE

0476541822

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 20 336.13 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 68 570.03 Euros et dégageant un bénéfice de 10 263.97 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	4 019		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	976		
TOTAL	4 995		
Prêts, autres immobilisations financières	690		
TOTAL	690		
TOTAL GENERAL	5 685		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			4 019	4 019
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			976	976
TOTAL			4 995	4 995
Prêts, autres immobilisations financières			690	690
TOTAL			690	690
TOTAL GENERAL			5 685	5 685

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	1 005	804		1 809
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	976			976
TOTAL	1 981	804		2 785
TOTAL GENERAL	1 981	804		2 785

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	804				
TOTAL	804				
TOTAL GENERAL	804				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	690	690	
Autres créances clients	2 430	2 430	
Personnel et comptes rattachés	791	791	
Taxe sur la valeur ajoutée	352	352	
TOTAL	4 263	4 263	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 000		5 000	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	15 768	15 768		
Fournisseurs et comptes rattachés	236	236		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 513	8 513		
Autres dettes	1 500	1 500		
TOTAL	31 018	26 018	5 000	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 232			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Charges à payer

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 210	3 014	804	26.68
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	4 019	4 019		
21830000 MATERIEL DE BUREAU	976	976		
28182000 AMORTISSEMENTS MATERIEL ROULAN	1 809	1 005	804	80.00
28183000 AMORTISSEMENTS MATERIEL BUREAU	976	976		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	690	690		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	690	690		
TOTAL I	2 900	3 704	804	21.71
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION	2 500	2 300	200	8.70
33500000 TRAVAUX EN COURS	2 500	2 300	200	8.70
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 430	1 010	1 420	140.59
41000000 CLIENTS	2 430	1 010	1 420	140.59
AUTRES CREANCES	1 143	4 715	3 571	75.75
40000000 FOURNISSEURS		480	480	100.00
42100000 REMUNERATIONS DUES	791	1 822	1 032	56.60
44510000 TVA RECUPERABLE SUR ACHATS	352		352	
44511000 TVA DED SUR DECAISSEMENT		412	412	100.00
44579000 TVA DUE AUTOLIQUIDATION		2 000	2 000	100.00
DISPONIBILITES	11 363	3 692	7 671	207.78
51400000 CCP	10 296	2 448	7 848	320.52
53000000 CAISSE	1 067	1 243	177	14.19
TOTAL II	17 436	11 716	5 720	48.82
TOTAL GENERAL	20 336	15 420	4 916	31.88

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 500	1 500		
10130000 CAPITAL SOCIAL	1 500	1 500		
RESERVE LEGALE	5	5		
10611000 RESERVE LEGALE	5	5		
AUTRES RESERVES	89	89		
10630000 RESERVE SPECIALE	89	89		
REPORT A NOUVEAU	22 540	11 503	11 036	95.94
11000000 REPORT A NOUVEAU	22 540	11 503	11 036	95.94
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	10 264	11 036	21 300	193.00
TOTAL I	10 682	20 946	10 264	49.00
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	20 768	22 000	1 232	5.60
16400000 EMPRUNT PGE	15 768	17 000	1 232	7.24
16412000 AVANCE / HONORAIRES	5 000	5 000		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	236	3 019	2 783	92.18
40000000 FOURNISSEURS	236	3 019	2 783	92.18
AUTRES DETTES	10 013	11 347	1 334	11.75
41000000 CLIENTS	1 500	1 260	240	19.05
43100000 SECURITE SOCIALE DUE		1 473	1 473	100.00
43710000 CAISSE RETRAITE DUE		436	436	100.00
44510000 TVA RECUPERABLE SUR ACHATS		537	537	100.00
44550000 TVA A PAYER	687		687	
44569000 TVA DEDUCTIBLE AUTOLIQUIDATION		2 000	2 000	100.00
44571000 TVA COLLECTEE SUR RECETTES	7 826	4 335	3 491	80.53
46860000 CHARGES A PAYER		1 306	1 306	100.00
TOTAL III	31 018	36 366	5 348	14.71
TOTAL GENERAL	20 336	15 420	4 916	31.88

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	68 570		44 120		24 450	55.42
70612000 RECETTES PRESTATIONS 20%	68 570		34 120		34 450	100.97
70613000 PRESTATIONS AUTOLIQUIDATION			10 000		10 000	100.00
PRODUCTION STOCKEE	200		800		600	75.00
71300000 VARIATION TRAVAUX EN COURS	200		800		600	75.00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			3 000		3 000	100.00
74000000 SUBVENTIONS RECUES			3 000		3 000	100.00
AUTRES PRODUITS	1 188		1 501		313	20.86
79100000 AVANTAGES EN NATURE	1 188		1 501		313	20.86
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	69 958		49 421		20 537	41.56
AUTRES CHARGES EXTERNES	30 289		33 305		3 016	9.05
60628000 CARBURANT	3 228		3 622		394	10.88
60630000 PETIT OUTILLAGE	440		21		419	NS
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	881		1 372		491	35.80
61100000 SOUS TRAITANTS TRAVAUX	4 805		500		4 305	861.00
61288000 LEASING DE VOITURES	6 543		9 292		2 749	29.58
61320000 LOCATIONS DE MURS	2 760		2 760			
61322000 LOCATION BOX			38		38	100.00
61388000 LOCATIONS DE VOITURES	381		599		218	36.40
61400000 CHARGES CO PROPRIETE	2 040		2 640		600	22.73
61520000 ENTRETIEN GENERAL	501		183		318	174.19
61580000 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 139		1 089		50	4.57
61600000 ASSURANCES	1 025		5 174		4 150	80.19
61680000 ASSURANCES MATERIEL ROULANT	971		1 033		62	6.01
62260000 HONORAIRES	1 000		1 000			
62261000 AUTRES HONORAIRES	550		230		320	139.13
62340000 CADEAUX CLIENTS	83				83	
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	2 748		1 719		1 028	59.82
62570000 FRAIS DE RECEPTION	477		648		171	26.34
62600000 FRAIS DE PTT	606		1 051		445	42.33
62700000 SERVICES BANCAIRES COMMISSIONS	112		334		222	66.54
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	94		895		989	110.49
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	119		119		239	200.00
63130000 TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE	97		97		193	200.00
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	401		400		1	0.25
63514000 TAXE VOITURES SOCIETES NON DED	279		279		558	200.00
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	18 331		17 558		773	4.40
64100000 SALAIRES	18 331		17 558		773	4.40
CHARGES SOCIALES	9 408		6 612		2 796	42.29
64510000 COTISATIONS URSSAF	7 172		5 354		1 818	33.95
64531000 COTISATIONS RETRAITE CADRES	714		1 061		348	32.75
64535000 COTISATIONS GENERALI PREVOYANC	247		196		51	26.03
64535500 MUTUELLE LBP	1 275				1 275	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		804		804		
68110000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		804		804		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		58 737		59 173	435	0.74
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		11 221		9 752	20 973	215.06
CHARGES FINANCIERES		957		1 285	328	25.52
66100000 CHARGES FINANCIERES		777		1 220	443	36.35
66110000 INTERETS SUR EMPRUNTS		180		65	116	178.96
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)		10 264		11 036	21 300	193.00

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AMOPC	37 AV FRANCOIS MITTERAND
SIRET 8 1 4 6 3 9 6 0 5 0 0 0 4 1	38500 VOIRON
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
	<i>Cerhif conforme</i>

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
-----------------------------------	---	---------

Bénéfice imposable à 15% Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom	
NIF	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 173B du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
BEDEL 48 RUE BIZANET 38000 GRENOBLE Tél: 0476541822	
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 13/03/2023 Lieu: GRENOBLE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
	Signature: RATGUE CHRISTIAN
Examen de conformité fiscale (ECF)	

" SOCIETE SAS AMOPC "
Société par actions simplifiée
Capital de 1 500 Euros
Siège Social 37 Avenue Francois Mitterrand 38500 VOREPPE
814 639 605 RCS GRENOBLE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
12/04/2023

L'actionnaire de la Société par actions simplifiée " APOPC ", au capital de 1 500 euros divisé en 150 actions de 10 euros chacune, s'est réuni en assemblée ce jour, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par le membre de l'assemblée entrant en séance.

La réunion est présidée par M. RAIGUE en sa qualité de président.

Le président arrête la feuille de présence et constate que l'actionnaire présent ou représenté possède 150 actions et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau et met à disposition, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue régulière de la réunion, notamment :

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31/12/2022 ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le même jour,
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion de la présidence
- Le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

L'assemblée générale constate que le président a satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires concernant l'envoi et la tenue des documents destinés aux actionnaires.

Le président rappelle alors que l'ordre du jour de la réunion est ainsi conçu :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et présentation, par le président, des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, Examen et approbation des comptes de l'exercice,
- Quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération du président
- Lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce - Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Le président présente le rapport de gestion et donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Enfin le président déclare se tenir à disposition pour répondre à toutes questions qu'il jugerait utile de formuler.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice :

Approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31/12/2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice s'élevant à la somme de 10 263.97 €, comme suit :

- au crédit du compte report à nouveau 10 263.97 EUROS

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération du président à la somme maximum de 2 000 € bruts mensuels plus remboursement de frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

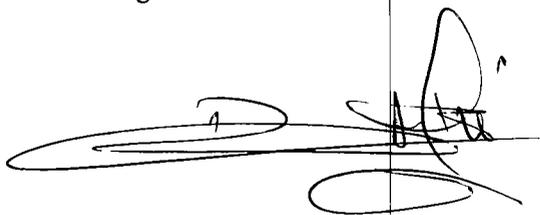
CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constate l'absence de nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et un actionnaire.

Signatures

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a long, horizontal, somewhat stylized scribble. The signature on the right is more vertical and appears to be a cursive name, possibly starting with 'S' and 'A'. Both signatures are written over a thin vertical line that runs down the page.

" SOCIETE SAS AMOPC "
Société par actions simplifiée
Capital de 1 500 Euros
Siège Social 37 Avenue François Mitterrand 38500 VOREPPE
817 639 605 RCS GRENOBLE

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 12/04/2023**

Cher actionnaire,

Nous vous avons convoqué, ce jour, en Assemblée générale Ordinaire annuelle, conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous présenter un rapport sur son activité et ses résultats au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultat et les annexes dudit exercice.

PRESENTATION DU BILAN ET DES COMPTES :

Le montant total du bilan au 31/12/2022 s'élève à 20 336 €.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice s'élevant à la somme de 10 263.97€ comme suit :

- au crédit du compte report à nouveau	10 263.97 €
--	-------------

INDICATIONS LEGALES :

Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

En ce qui concerne la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes, nous vous signalons qu'aucune modification n'est intervenue

Frais de développement

Aucun frais de développement n'a été immobilisé au titre de l'exercice.

Filiales (+ de 50% du capital)

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 nous n'avons acquis aucune participation de plus de 50%.

Participations

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 nous n'avons acquis aucune participation.

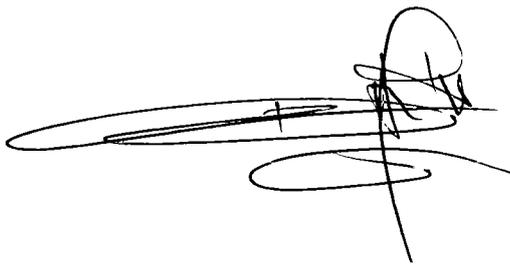
Dépenses somptuaires

NEANT

Nous vous rappelons que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, et consentir quitus à la présidence.

Le président,
MR RAIGUE Christian



" SOCIETE SAS AMOPC "

Société par actions simplifiée

Capital de 1 500 Euros

Siège Social 37 Avenue François Mitterrand 38500 VOREPPE

817 639 605 RCS GRENOBLE

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

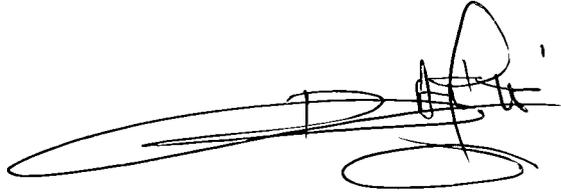
Chers actionnaires,

En application de l'article L227-10 du code du commerce, nous portons à votre connaissance les conventions visées par la loi :

NEANT

Pour l'actionnaire,

Le président,
M. RAIGUE Christian

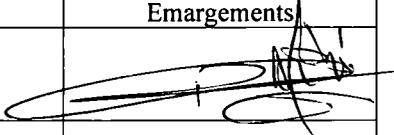
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. RAIGUE Christian', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

" SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AMOPC "
Société par actions simplifiée
Capital de 1 500 Euros
Siège Social 37 Avenue Francois Mitterrand 38500 VOREPPE
814 639 605 RCS GRENOBLE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 12/04/2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Nom – Prénoms	Mandataires	Emargements
1	M. RAIGUE Christian	150	
	Total nombre de parts Total nombre de voix	150	